

COMMENT AGIR AVEC L'OIP ?

Depuis 1996, la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP) mène un travail de veille, d'enquête et d'alerte sur les conditions de détention en France, agit pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues et encourage un moindre recours à l'emprisonnement.

Vous êtes intéressés par ces questions, vous souhaitez en savoir plus ou agir à nos côtés. Que pouvez-vous faire ?

VOUS INFORMER

Agir, c'est d'abord se tenir informé de l'actualité pénale et pénitentiaire, des enjeux du moment, des conclusions des enquêtes et observations menées par l'OIP sur les conditions de détention et le respect des droits en prison.

S'abonner à la lettre d'information électronique

Vous recevrez tous les mois la newsletter de l'association avec les derniers articles et communiqués de l'OIP, un zoom sur un sujet d'actualité, des témoignages, des informations sur les grands rendez-vous du moment, etc.

► Pour s'abonner gratuitement, rendez-vous sur www.oip.org

Recevoir plus d'informations prison/justice (Fil info prisons)

Vous recevrez chaque semaine les communiqués et les interventions de l'OIP dans les média ainsi que les principales actualités relatives aux questions prison/justice.

► Pour recevoir le Fil info prisons, adressez-vous à Julie Namyas
julie.namyas@oip.org

S'abonner à la revue Dedans-Dehors

Revue trimestrielle, Dedans-Dehors propose des articles, analyses, chroniques, entretiens et témoignages sur le monde carcéral. Dans chaque numéro, un dossier spécial revient sur un sujet d'actualité ou approfondit une thématique spécifique en lien avec les mondes judiciaire et pénitentiaire.

► [En savoir plus](#)

Consulter le blog de l'OIP sur Mediapart

Version numérique de Dedans-Dehors, ce blog décrypte les politiques pénales et pénitentiaires, ainsi que leurs effets sur le terrain.

➤ [En savoir plus](#)

Lire les ouvrages de l'OIP

Guides juridiques, états des lieux des conditions de détention, actes de colloques, essai... L'OIP publie régulièrement des ouvrages qui ont pour vocation de faire le point sur l'état du droit en prison et d'informer et de sensibiliser sur les questions pénales et pénitentiaires.

- *Le Guide du prisonnier*

Des informations indispensables sur l'intégralité du parcours en détention en confrontant pratique et droit.

- *Passés par la case prison*, livre témoignage

Huit rencontres entre des anciens détenus et des écrivains de renom pour raconter des parcours de vie bouleversés par la prison et changer le regard sur les détenus.

- *Rapport sur les conditions de détention en France*

Un rapport de référence qui décrypte les politiques pénales et pénitentiaires, ainsi que leurs conséquences sur les conditions de détention.

➤ [Consulter la liste de nos ouvrages et les commander](#)

INFORMER, TÉMOIGNER

Vous souhaitez transmettre de l'information, alerter sur un dysfonctionnement...

L'OIP recueille les témoignages des personnes détenues, de leurs proches et plus largement de toute personne en lien avec le monde judiciaire et pénitentiaire qui, en raison de sa profession ou de ses activités, peut contribuer au travail d'observation et d'alerte sur les conditions de détention. Saisissez-nous par courrier, téléphone, courriel ou directement depuis le site Internet de l'association.

L'OIP travaille de façon strictement confidentielle avec tous ceux qui lui communiquent des informations.

➤ Pour témoigner ou alerter sur une situation vous pouvez vous rendre sur notre site et [remplir le formulaire dédié](#)

➤ Écrire à contact@oip.org

FAIRE CONNAÎTRE LES ACTIONS DE L'OIP AUTOUR DE VOUS

La prison demeure dans une large mesure un monde du silence et les problématiques carcérales sont largement méconnues du grand public.

Voici différentes idées pour relayer les actions de l'OIP et faire connaître par ce biais les réalités du monde carcéral :

- ≡ **Nous suivre sur les réseaux sociaux** et relayer en quelques clics nos publications (www.facebook.com/oipsf, twitter.com/OIP_sectionfr, www.instagram.com/oip_sf/)
- ≡ **Parrainer un proche** en l'abonnant à la newsletter de l'OIP
- ≡ **Nous communiquer les coordonnées d'un proche** susceptible d'être intéressé par nos actions pour que nous lui envoyons de la documentation
- ≡ **Diffuser la plaquette de l'OIP destinée aux collèges et lycées** pour proposer des interventions scolaires
- ≡ **Identifier des lieux de diffusion des ouvrages de l'OIP** (bibliothèques, médiathèques, librairie, etc.)

DEVENIR ADHÉRENT

L'adhésion à la section française de l'OIP est le premier moyen de nous soutenir. Outre l'apport financier lié au versement de la cotisation, l'adhésion atteste de votre engagement pour la cause que nous défendons et vous octroie le statut de membre de l'association.

► Pour en savoir plus, contactez Julie NAMYAS, responsable de la vie associative
julie.namyas@oip.org / 01 44 52 87 98

PRENDRE PART À DES ACTIONS MILITANTES

Accompagner et/ou susciter l'organisation d'événements locaux

L'OIP est régulièrement présent lors de débats, événements culturels, projections, tables de presse, manifestations (1^{er} Mai, Marche des fiertés, Salon Emmaüs), etc. Lors de ces actions, nous avons toujours besoins de bénévoles, que ce soit pour l'installation (par exemple d'un stand) ou l'animation. Vous pouvez participer le jour J, en répondant aux appels à bénévoles.

Vous pouvez également être à l'initiative d'une mobilisation. Nous nous tenons à votre disposition pour envisager avec vous l'opportunité de tel ou tel événement et vous accompagner dans son organisation. Vous pouvez également consulter le Catalogue des actions possibles pour informer et sensibiliser et nous solliciter pour recevoir de la documentation et des supports d'information et de sensibilisation.

Participer aux Groupes actions parloirs en Île-de-France ou dans le sud-est

En rejoignant les Groupes actions parloirs (GAP), vous irez à la rencontre des proches de détenus aux abords des accueils familles des établissements pénitentiaires d'Île-de-France ou de la région sud-est afin de :

- répondre aux questions des familles sur des points pratiques ou d'accès aux droits ;
- recueillir des contacts et informations utiles au travail d'observation et d'enquête ;
- faire connaître l'existence et le travail de l'OIP aux proches, et par leur intermédiaire aux personnes incarcérées elles-mêmes.

Ces actions de terrain nécessitent une capacité d'écoute, un relationnel facile, de pouvoir s'engager dans le temps (8 mois à 1 an et plus) et de se rendre disponible au moins une fois par mois. Les GAP ont lieu en général en semaine mais certains peuvent se dérouler le week-end. Il faut prévoir une journée en comptant les trajets (souvent longs) pour se rendre sur site. Pour les primo-participants, vous accompagnerez, dans un premier temps, un groupe afin d'observer le déroulement d'un GAP et vous familiariser avec l'exercice.

► **Pour participer à un GAP en Île-de-France**

Contactez Julie NAMYAS, responsable de la vie associative
julie.namyas@oip.org / 01 44 52 87 98

► **Pour participer à un GAP dans le sud-est**

Contactez Charline Becker – coordinatrice inter-régional sud-est
charline.becker@oip.org / 09 50 92 00 34

Participer à des interventions scolaires en Île-de-France ou dans le sud-est

L'OIP réalise régulièrement des interventions scolaires en collège et lycée, pour des classes allant de la 4^e à la Terminale.

Pendant 1 à 2 heures, nous venons échanger avec les élèves autour de supports variés (films, témoignages, infographies), répondre à leurs interrogations sur les conditions d'incarcération, déconstruire leurs éventuels préjugés, présenter les alternatives à l'emprisonnement et réfléchir au sens de la peine.

Pour les primo-participants, une formation est prévue avant l'intervention.

► Pour participer à une intervention scolaire en Île-de-France

Contactez Julie NAMYAS, responsable de la vie associative

julie.namyas@oip.org / 01 44 52 87 98

► Pour participer à une intervention scolaire dans le sud-est

Contactez Charline Becker – coordinatrice inter-régional sud-est

charline.becker@oip.org / 09 50 92 00 34

Assurer le standard de la permanence téléphonique à Paris

La permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures. L'essentiel des appels vient des personnes détenues et de leurs proches, sollicitant l'OIP pour signaler des dysfonctionnements dont ils sont victimes, demander des informations sur leurs droits et la manière de les faire valoir, solliciter de l'aide dans leurs démarches, etc. En assurant la permanence téléphonique, vous répondrez aux appels, puis :

- Soit transmettez l'appel aux destinataires concernés lorsqu'ils sont présents au secrétariat national ;

- Soit prenez note du message sur une fiche appel puis la transmettez à la personne concernée.

La permanence a lieu dans les bureaux de la section française, 7 bis rue Riquet Paris 19^e, dans le bureau collectif du pôle enquêtes, ce qui permet un contact direct et permanent entre le répondant bénévole et les membres du pôle enquêtes.

La permanence peut s'assurer de manière hebdomadaire si vous disposez d'un après-midi de disponible par semaine, ou plus ponctuellement selon vos disponibilités.

► Pour participer à la permanence téléphonique

Contactez Julie NAMYAS, responsable de la vie associative

julie.namyas@oip.org / 01 44 52 87 98

ÊTRE BÉNÉVOLE EN APPUI DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT NATIONAL

L'équipe du secrétariat national a régulièrement ou ponctuellement besoin d'aide sur certaines tâches, actions ou projets : retranscriptions, traduction, graphisme, entretiens, etc. Certaines de ces missions peuvent être effectuées à distance, d'autres nécessitent une présence sur place.

Si vous avez un peu de temps à mettre à notre disposition, nous ajoutons votre adresse électronique à la liste des volontaires et vous recevrez les sollicitations au coup par coup et y répondrez si vous le souhaitez et selon vos disponibilités, appétences et compétences.

Par ailleurs, si vous avez des compétences spécifiques n'hésitez pas à nous en faire part. Par exemple, nous avons régulièrement besoin d'aide pour de la maintenance informatique, du graphisme (exé et créa), etc.

► Contact : Julie NAMYAS, responsable de la vie associative
julie.namyas@oip.org / 01 44 52 87 98

FAIRE UN DON À L'OIP

L'OIP est une association non gouvernementale et apolitique. Sa liberté d'agir et de témoigner repose en grande partie sur des ressources financières saines, équilibrées et diversifiées. En soutenant l'OIP vous participez à la mise en œuvre d'une vigilance citoyenne sur la condition pénitentiaire dans notre société. Par votre soutien financier vous garantisiez à l'OIP ses moyens d'agir.

À titre d'exemple, un don de 30 € nous permet d'abonner gracieusement une personne détenue à la revue Dedans Dehors. Grâce aux soutiens financiers de nos sympathisants près de 700 personnes incarcérées bénéficient à titre individuel tout au long de l'année d'un abonnement gratuit à notre revue.

66 % du montant de votre don est déductible dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

► [En savoir plus](#)